



Ma conjoint et moi ca va pas !

Par **zarkos**, le **22/09/2009** à **19:10**

Bonjour,

je voudrai savoir si on se sépare il y a le souci de la creche qui prend en charge cette depense et si elle est pas a coté des deux comment fair pour avoir la garde ou droit de visite ? ensuite elle est chez moi ca change pour la pension si on est proprio ? aussi si on partage les frais de l'enfant je payerai une pension en plus ou pas car si c'est le cas elle me met dans la M... ?

le reste une autre fois merci d'avance pour les reponse .

Par **Marion2**, le **22/09/2009** à **19:18**

Bonjour,

Merci d'essayer d'exposer votre situation un peu plus clairement :

- Vous êtes marié ou non ? (pacsé, en concubinage ?)
- Votre épouse ou votre compagne habite chez vous.
- Si vous louez un logement, quel(s) nom(s) figure(nt) sur le bail ?
- Vous avez un enfant en commun ?

Si vous n'êtes pas marié, il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé

AR auprès du Tribunal de Grand Instance. Un avocat n'est pas nécessaire.

Si vous êtes marié, il faut contacter un avocat.

Par **zarkos**, le **24/09/2009** à **09:49**

non on est pas marié elle vie chez moi (je suis proprio)

on a un enfant que j ai reconnu

mai elle n est pas contre le fait de prendre un rdv (enfin je crois) pour une réconciliation ou
une discussions avec un conseiller conjugal.

voila y a que si elle refuse le rdv ca sera plus hard merci d'avoir répondu aussi vite !